



A compter du 1^{er} janvier 2016, les déchets verts seront refusés à la collecte.

Feuilles, herbe de tonte et branchages devront être apportés en déchetterie.

Déchets refusés à la collecte



Feuilles, herbe de tonte, branchages, etc...

Les déchets verts doivent être apportés à la déchetterie



Les bio-déchets collectés dans la benne à ordures ménagères sont :

Les déchets de cuisine



Pain



Epluchures de fruits et légumes



Marc à café et dosettes souples



Coquilles d'oeufs



Restes de repas



Fruits et légumes abîmés

Déchets tolérés



Fleurs coupées



Cendres de bois **froides**

